

Communication N° 8 - 2011 au Conseil communal

Séance du 18 mai 2011

Résumé des objets traités en Municipalité de mi-février à fin mars 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité de mi-février à fin mars 2011.

Décisions d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure facilitée cantonale pour les étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV)

La Municipalité a donné un préavis favorable pour Mmes Diana Mesce, Myriam Bary, Mlles Mélanie Rigueira Alort, Kelly Gonçalves, Charlotte Henriques, MM. Mehdi Merabet, Santiago Valladares, et pour M. José-Manuel Carro Rellan et sa fille Alba Carro Carballo, à l'intention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Mérites sportifs 2010

La Municipalité a décerné lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 10 mars dernier, les Mérites sportifs suivants :

- Mérite par équipe à l'équipe de ligue nationale C du Tennis Club Pully, formée de MM. Gyorgy Balazs, Reza Djafarrian, Frédéric Honsberger, Olivier Thomas, Adrien Diserens, William Du et Julien Palmon, sous l'égide du capitaine M. Igor Bacsinsky.
- Mérite pour l'esprit sportif (fair-play) à MM. Jacques Descoedres et Olivier Tritten.
- Mérite junior masculin à M. Minh Truong.
- Mérite junior féminin à Mlles Delphine Büchler et Coralie Faucherre.

Rénovation de la sculpture "*l'Envol*" - Quai Amédée Milliquet

Après avoir aménagé les rives du lac entre la Paudèze et le quai Amédée Milliquet en y créant la plage et le port de plaisance, la Municipalité décida, en 1975, d'agrémenter ce lieu d'une œuvre d'art plastique. Le choix s'est porté sur l'artiste Angel Duarte. Son œuvre s'appelle « l'Envol ». Cette sculpture doit être vue comme une voile stylisée flottant sur une étendue d'eau, symbolisée ici par la pelouse. La beauté provient de la tension entre ces deux géométries.

La sculpture est formée d'une structure métallique et de mortier recouverte de béton projeté, étalé et taloché. De plus, afin de lui conférer un aspect synthétique similaire à celui du polyester originellement voulu par l'artiste, l'œuvre est également revêtue d'une peinture blanche. Inaugurée le 16 octobre 1976, la sculpture connaîtra rapidement des dégradations et des problèmes techniques. En effet, en 1977, la peinture s'écaille déjà en raison des frottements dus aux glissades des enfants et les mailles de l'armature se trouvant trop près de la surface provoquent un gonflement et des taches de rouille.

Des travaux de réfection sont entrepris en 1981 et des rosiers sont plantés autour de la sculpture afin d'éviter de nouvelles dégradations. Malheureusement, en grandissant, ceux-ci forment un volume végétal qui perturbe la perception de la sculpture.

Trois éléments clés ont amené la Municipalité à prévoir la revalorisation de cette œuvre cette année : les rosiers entourant la sculpture diminuant fortement son impact et sa visibilité, les Services des parcs et Promenades les a enlevé et a semé du gazon. D'autre part, les aménagements prévus ne permettant pas de conserver l'éclairage actuellement en place, les spots seront remplacés par des projecteurs à faible consommation encastrés dans le sol. Cette intervention permettra d'assurer une mise en lumière en adéquation avec le projet de valorisation de la sculpture. Enfin, l'enveloppe extérieure présente des microfissures à combler pour éviter sa détérioration précoce.

Les travaux préparatoires seront effectués dans le courant du printemps et les luminaires posés cet été.

Approbation du règlement relatif à la vidéosurveillance par le Département de l'intérieur

M. Philippe Leuba, chef du Département de l'intérieur du Canton de Vaud, a approuvé, le 22 février 2011, le règlement relatif à la vidéosurveillance.

Cette approbation a été publiée dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud le 1er mars 2011. Aucune requête ou demande de référendum n'ayant été déposée durant le délai prescrit, le règlement est entré en vigueur à cette date. Il est disponible sur notre site internet, à la rubrique Pully officiel - Règlements communaux.

Projet de création d'une section jeunesse au sein de la Bibliothèque communale

La bibliothèque scolaire regroupe actuellement les fonctions de bibliothèques scolaire et jeunesse.

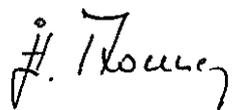
Le Canton ayant annoncé qu'il entendait reprendre la gestion de la bibliothèque scolaire dès 2011, la Municipalité a accepté le principe de créer une section jeunesse au sein de la Bibliothèque communale et d'utiliser les deux surfaces (bibliothèques communale et scolaire) à cette fin. Il est en effet souhaitable et logique que la Bibliothèque communale s'adresse à tous les âges.

Le réaménagement des espaces bibliothèque communale et bibliothèque jeunesse pour offrir une bibliothèque conforme aux besoins et attentes de la population sera budgétisé et effectué en 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney

C. Martin

Pully, le 18 avril 2011